

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le vendredi 28 octobre 2016 à 14 h 30 au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

Sont présents

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;
Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil, par téléphone ;
M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac ;

N'a pu assister

M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal.

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et le secrétaire de la Communauté, M^e Claude Séguin, assistent à la séance.

RENCONTRE avec Mme Céline Desmarreau, M. Massimo Iezzone, M. Jocelyn Leclerc et Mme Ginette Sylvain, membres du Comité de transition concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal.

CE16-231 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour amendé présenté pour la présente séance, en y ajoutant le point 8.9. concernant un appui à la Ville de Saint-Jérôme et en retirant les points 3.6. et 9.3.

CE16-232 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 15 SEPTEMBRE 2016

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 15 septembre 2016.



CE16-233

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN COORDONNATEUR

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de M. Yves Phaneuf en qualité de coordonnateur du transport métropolitain pour une durée de cinq ans du 19 janvier 2017 au 18 janvier 2022, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

CE16-234

RÈGLEMENT 278 DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

Il est résolu d'approuver le règlement 278 de la MRC de Beauharnois-Salaberry modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de regrouper les affectations liées au parc régional de Beauharnois-Salaberry et de créer une nouvelle affectation « récréotouristique » à même deux secteurs en bordure du canal de Beauharnois sur le territoire de la MRC puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE16-235

RÈGLEMENT 180 DE LA MRC DE ROUSSILLON

Il est résolu d'approuver le règlement 180 de la MRC de Roussillon modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de créer une aire d'affectation « Agricole – Commerciale de transit » sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore et de créer des aires d'affectation « Agricole – Commerciale de transit » et « Agricole – Industrielle » sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE16-236

RÈGLEMENT 182 DE LA MRC DE ROUSSILLON

Il est résolu d'approuver le règlement 182 de la MRC de Roussillon modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'agrandir une aire d'affectation « Industrielle légère » à même une partie d'une aire d'affectation « Multifonctionnelle structurante » sur le territoire de la ville de Candiac puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE16-237

RÈGLEMENT 16-04 DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Il est résolu d'informer la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville, à l'égard du règlement 16-04 modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'accorder une dérogation aux dispositions applicables en plaine inondable de la rivière des Mille-Îles sur le territoire de la ville de Boisbriand, que :

- le critère 3.2.1 et l'annexe 3 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement n'ont pas fixé de cotes des zones à risque d'inondation de la rivière des Mille-Îles et de la rivière des Prairies en raison des discussions entre la Ville de Laval et le gouvernement du Québec tenues à ce sujet ;

.../3



CE16-237
suite

- le gouvernement doit approuver ce règlement et il peut à cet égard se référer, entre autres, à l'avis du Centre d'expertise hydrique du Québec ;
 - la Communauté ne peut approuver ou désapprouver ce règlement puisque le Plan s'en remet aux discussions avec le gouvernement pour établir les cotes de crues de ces deux rivières et il appartient au gouvernement du Québec de permettre ou non l'entrée en vigueur du règlement.
-

CE16-238

DEMANDE DE LA VILLE DE BROSSARD, DOSSIER CPTAQ 413433

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard du dossier 413433, que la Communauté est favorable à la demande de la Ville de Brossard relative à l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 2 702 228, 2 702 216, 2 703 884, 2 702 211 et 4 809 097 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 2,04 hectares afin de permettre la reconfiguration et l'amélioration du réseau des sentiers récréatifs existants et l'aménagement de nouveaux sentiers écorécréatifs dans le boisé de Brossard puisque cette demande est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

CE16-239

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT DES AIRES TOD

Il est résolu de recommander au Conseil d'approprier au Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD établi par la résolution numéro CC15-003 une somme additionnelle de deux cent mille dollars (200 000 \$) à même les disponibilités non autrement appropriées du Fonds de développement métropolitain afin d'assurer la disponibilité des sommes requises pour les projets approuvés et permettre la réalisation d'un ou de nouveaux projets TOD.

CE16-240

ÉTAT DE LA SITUATION CONCERNANT LE NAVIRE ABANDONNÉ KATHRYN SPIRIT

Il est résolu de prendre acte de l'avancement des travaux concernant le N/M Kathryn Spirit.

CE16-241

RELOCALISATION DE L'AÉROPORT DE MASCOUCHE

Il est résolu de réitérer au ministre des Transports du Canada et à la Corporation de l'aéroport de Mascouche l'opposition de la Communauté au projet de la relocalisation des activités de l'aéroport de Mascouche sur le site actuellement visé pour accueillir l'aérodrome Terrebonne Mascouche puisqu'il n'est pas conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.



CE16-242

RAPPORT DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DES FINANCES CONCERNANT
LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE TRIENNALE AVEC MONTRÉAL
INTERNATIONAL

Il est résolu

De prendre acte du rapport de la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances concernant le renouvellement de l'entente triennale avec Montréal International pour l'attraction d'investissement direct étranger produit pour donner suite au mandat qui lui a été confié par la résolution numéro CE16-110 et de transmettre ce rapport à Montréal International afin que celle-ci le prenne en compte dans la préparation de son plan triennal 2017-2020 ;

D'ajouter au mandat de la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances concernant le suivi des grappes métropolitaines en vertu de la résolution numéro CE14-101, le mandat énoncé au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante d'effectuer annuellement le suivi de la planification stratégique et des résultats de Montréal International.

CE16-243

RAPPORT D'ACTIVITÉS CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT
SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Il est résolu de prendre acte du rapport d'activités pour la mise en œuvre des recommandations de la Commission de l'environnement sur l'application de la réglementation sur l'assainissement des eaux.

CE16-244

ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA
PÉRIODE DU 26 AOÛT AU 11 OCTOBRE 2016

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 26 août au 11 octobre 2016.

CE16-245

RAPPORT DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DES FINANCES CONCERNANT
LE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Il est résolu

De prendre acte du rapport de la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances portant sur le financement des équipements métropolitains produit pour donner suite au mandat qui lui a été confié par la résolution numéro CE15-219 ;

De demander d'identifier les ministères et les programmes de financement gouvernementaux permettant de convenir de nouvelles ententes de financement sectoriel à long terme d'une partie du déficit d'exploitation des équipements métropolitains, hors du périmètre de l'*Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019*, et de faire les demandes de financement en conséquence étant donné les importantes retombées économiques, touristiques, scientifiques et éducatives de ces équipements qui profitent à l'ensemble du Québec ;

.../5



CE16-245
suite

De donner mandat au directeur général d'analyser, premièrement, l'opportunité d'établir une tarification métropolitaine pour les visiteurs des équipements existants et, deuxièmement, les critères qui pourraient éventuellement être adoptés pour déterminer le caractère métropolitain de nouveaux équipements, infrastructures, services et activités en vertu des articles 157 et 157.1 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal et, advenant l'octroi d'une nouvelle aide financière par le gouvernement du Québec, leur admissibilité à un soutien financier.

CE16-246

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BOISÉ DU TREMBLAY À LONGUEUIL

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, les phases 1 et 2 du projet d'aménagement et de mise en valeur du boisé Du Tremblay présentées par la Ville de Longueuil conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale d'un million quatre cent dix mille dollars (1 410 000 \$), incluant les taxes nettes, réparti à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE16-247

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CHALET AU CENTRE ÉCOLOGIQUE FERNAND-SÉGUIN À CHÂTEAUGUAY

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, le projet de construction d'un chalet, d'aménagement de l'accès et de la signalisation du Centre écologique Fernand-Séguin présenté par la Ville de Châteauguay, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation, jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de deux millions six cent dix mille six cent soixante-six dollars (2 610 666 \$), incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.



CE16-248

PROJET D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE À DEUX-MONTAGNES

Il est résolu

D'approuver, en vertu de l'article 4 du Programme d'aide financière du projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, le regroupement, afin de combiner leurs enveloppes financières, des segments du sentier cyclable et pédestre dont le financement a été approuvé par la résolution numéro CE15-131 sur le territoire de la ville de Deux-Montagnes ;

De modifier l'autorisation de financement de ces projets pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à leur réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de deux cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-un dollars et soixante-trois cents (223 981,63 \$) incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du Programme ;

D'autoriser en conséquence la modification de la convention de financement conclue entre la Ville de Deux-Montagnes et la Communauté et d'en autoriser la signature par le directeur général.

CE16-249

POLITIQUES DÉCOULANT DE LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

Il est résolu

De prendre acte du projet de Politique sur la protection de l'habitat essentiel sur le territoire non domanial préparé par Environnement et Changement climatique Canada, actuellement soumis à la consultation ;

De donner mandat au directeur général de constituer un groupe de travail avec des représentants des municipalités et des MRC afin d'analyser les impacts de ce projet de politique sur le territoire métropolitain et de déposer ses commentaires et recommandations.

CE16-250

NOMINATION DE MEMBRES INDÉPENDANTS AU CONSEIL DE L'ARTM

Il est résolu de recommander au Conseil de nommer comme membres indépendants au Conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain M. Ahmed El-Generdy, pour sa compétence et son expérience en matière de transport, M. Paul Lewis, pour sa compétence et son expérience en matière d'aménagement, urbanisme et environnement et Mme Diane Marleau, pour sa compétence et son expérience en matière de comptabilité et gestion financière selon les profils déterminés par le comité de transition, pour un mandat de quatre ans.

CE16-251

NOMINATION D'ÉLUS AU CONSEIL DE L'ARTM

Il est résolu de recommander au Conseil de nommer comme membres du conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain le maire de la Ville de Montréal, M. Denis Coderre, le maire de la Ville de Laval, M. Marc Demers, la mairesse de la Ville de Longueuil, Mme Caroline St-Hilaire, la mairesse de la Ville de Repentigny, Mme Chantal Deschamps, et le maire de la Ville de Candiac, M. Normand Dyotte, pour la durée du mandat fixée par l'article 55 de la la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain.



CE16-252 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DU RTM

Il est résolu de recommander au Conseil de nommer comme membres indépendants au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain M. Pierre Cardinal à titre d'utilisateur des services de transport collectif et Mme Johanne Savard à titre d'utilisateur du transport adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite, pour un mandat de quatre ans.

CE16-253 NOMINATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU RTM

Il est résolu de recommander au Conseil de désigner Mme Josée Bérubé comme présidente du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour un mandat de cinq ans.

CE16-254 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARTM ET DU RTM

Il est résolu de recommander au Conseil de fixer la rémunération des membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain et des membres nommés par la Communauté au conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain telle qu'elle est énoncée au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE16-255 RÈGLES DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ARTM

Il est résolu de recommander au Conseil de fixer les conditions de remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions par les membres nommés par la Communauté au conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain telles qu'elles sont énoncées au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE16-256 CONSULTATION DE SAINT-JÉRÔME CONCERNANT LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'ARTM

Il est résolu de donner mandat au directeur général de transmettre à la Ville de Saint-Jérôme la politique de financement que le conseil de l'Autorité régionale de transport métropolitain transmettra à la Communauté pour approbation et de demander à la Ville de Saint-Jérôme de formuler ses commentaires et recommandations à ce sujet dans un délai permettant aux instances de la Communauté de respecter les dispositions de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal.



CE16-257 GRILLE TARIFAIRE 2017 DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE
TRANSPORT

Il est résolu de recommander au Conseil de ne pas désavouer la grille tarifaire des titres de transport métropolitain pour l'année 2017 adoptée par le conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport par la résolution 16-CA(AMT)-083.

CE16-258 APPUI À LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est résolu de recommander au Conseil d'appuyer la Ville de Saint-Jérôme dans sa volonté d'exercer ses compétences en matière de transport en commun sur son territoire, en vertu de l'article 48.18 de la Loi sur les transports.

CE16-259 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL ET DU COMITÉ EXÉCUTIF
POUR L'ANNÉE 2017

Il est résolu

De fixer les séances ordinaires du Conseil et du Comité exécutif pour l'année 2017 selon le calendrier joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

De fixer la séance extraordinaire du Conseil pour l'adoption du budget de l'exercice 2018 au 28 septembre 2017 à 10h00.

CE16-260 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DU
10 NOVEMBRE 2016

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du Conseil fixée au 10 novembre 2016 à 10h00 en y ajoutant la recommandation formulée par la résolution numéro CE16-258.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Lettre du 22 septembre 2016 du ministre de l'Agriculture, M. Pierre Paradis, concernant les PDZA.
- Lettre du 23 septembre 2016 de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Mme Catherine McKenna, concernant le dossier de la rainette faux-grillon de l'Ouest.
- Lettre du 29 septembre 2016 du sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Marc Croteau concernant un projet de renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire pour la gestion des risques dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles.
- Copie d'une lettre datée du 24 août 2016 de M. Daniel Desrochers, au nom des Amis du Boisé du Souvenir, adressée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant l'examen de conformité pour le projet de parachèvement du boulevard du Souvenir.
- Lettre datée du 8 septembre 2016 du directeur général au maire de la Ville de La Prairie, M. Donat Serres, concernant le Bois de la Commune.



Nominations au RTM

- Résolution 16-09-167 de la MRC de L'Assomption.
- Résolution 10 519-09-16 de la MRC Les Moulins.

Projet de réseau électrique métropolitain

- Lettre datée du 30 août 2016 de la mairesse de la Ville de Senneville, Mme Jane Guest, au directeur général adjoint de CDPQ Infra, M. Jean-Marc Arbaud.
- Copie de la réponse datée du 13 septembre 2016 de M. Arbaud à Mme Guest.

Pipelines

- Lettre du 11 octobre 2016 du directeur général à la secrétaire de l'Office national de l'énergie, Mme Sheri Young, concernant la publication par les compagnies pipelinières de leur programme de gestion des situations d'urgence.
- Résolutions 16-07-295 et 16-09-364 de la MRC d'Argenteuil concernant le projet Énergie Est de TransCanada.

Table des préfets et élus de la couronne Sud

- Résolution 16-06-09/319 concernant les exigences inhérentes aux interventions gouvernementales en territoire municipal et le respect des articles 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- Résolution 2016-09-22/325 concernant la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 35.

Les résolutions numéros CE16-231 à CE16-260 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Denis Coderre
Président

Claude Séguin
Secrétaire